

PROGRAMME LEADER 2023 :2027 DU PAYS D'AURAY : DESIGNATION D'UN MEMBRE AU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER

L'an deux mille vingt-trois , le **mardi 20 juin 2023 à 9h00**, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 13 juin 2023 s'est réuni 8 boulevard des îles, 56000 VANNES sous la présidence de David LAPPARTIENT.

La Séance était publique.

Etaients présents à la présente délibération :

M. David LAPPARTIENT	Président
M. Ronan LE DÉLÉZIR	1 ^{er} Vice-Président
Mme Anne GALLO	2 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-José LE BRETON	3 ^{ème} Vice-Présidente
M. Patrick CAMUS	
Mme Muriel CLÉRY	
Mme Nathalie COURTRAI	
M. Simon UZENAT	

Absents excusés :

M. Luc LE TRIONNAIRE	4 ^{ème} Vice-Président
M. Paul BARRET	
Mme Gaëlle FAVENNEC	
Mme Sylvie SCULO	

Procuration :

Gaëlle FAVENNEC donne procuration à David LAPPARTIENT
Sylvie SCULO donne procuration à Simon UZENAT

Etaients également présents :

Mme Muriel HASCOËT (directrice)
Mme Sophie GIRAUD (responsable du pôle développement territorial)
M. Ronan PASCO (Responsable du pôle mer et littoral)
Mme Marie TAVENNEC (Responsable administrative et financière)

PROGRAMME LEADER 2023 /2027 DU PAYS D'AURAY : DESIGNATION D'UN MEMBRE DU COMITE DE PROGRAMMATION

Avec le soutien du Parc Naturel Régional, le Pays d'Auray a été lauréat d'un dossier de candidature auprès de la Région Bretagne, déposé le 2 novembre dernier. Ainsi le Groupe d'Action Local du Pays d'Auray est désormais doté d'une enveloppe LEADER d'un montant de 1 445 799€ pour la période 2023-2027.

Le Comité de programmation sera l'instance chargée de sélectionner les projets. Composé d'élus du territoire, mais également d'acteurs privés ressources, œuvrant en lien avec les thématiques du nouveau dispositif, son rôle sera double :

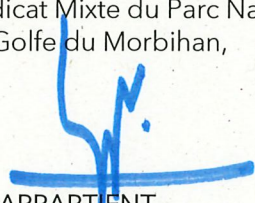
- Auditionner les porteurs de projets et décider du financement attribué
- Mettre en œuvre la stratégie et s'assurer que les projets sélectionnés répondent bien aux objectifs fixés.

Le Pays sollicite la désignation de deux personnes (un membre titulaire et un membre suppléant) pour participer au comité de programmation, en respectant la parité.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Bureau Syndical décide à l'unanimité :

- De désigner *H. LE DELEZIR*....., membre titulaire (et... *Yves LE BRETON*.....membre suppléant) pour représenter le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan au comité de programmation.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel
Régional du Golfe du Morbihan,



David LAPPARTIENT